# **BOURSE à la PUERICULTURE**

# PRINTEMPS ETE 2025

Samedi 29 et dimanche 30 MARS 2025

Organisée par l'APE de MIEUSSY

# **REGLEMENT**

#### **ARTICLES MIS EN VENTE**

- Vêtements d'enfants printemps été de 0 à 16 ans
- Vêtements de grossesse
- Accessoires, chaussures
- Matériel de puériculture (lits, porte-bébé, sièges auto, poussettes, chaises hautes, chauffe-biberon, etc...)
- Jouets, jeux de société et de plein air, livres, peluches, vélos, etc...

Les vêtements devront **être propres et utilisables (**pas de fermeture éclair défectueuse...)

Tous les jeux, jouets et appareils devront **être en état de marche et propres.** 

L'APE se réserve le droit de retirer les articles non conformes aux règles citées ci-dessus.

#### INSCRIPTION ET CREATION DE LA LISTE

Dès la création d'un compte utilisateur (ouverture des inscriptions à partir du **21 février**) sur le site <a href="https://www.ape-mieussy.fr/">https://www.ape-mieussy.fr/</a> votre inscription est validée. Le nombre de participants étant limité, nous sommes chaque année contraint de refuser des inscriptions : **nous comptons donc sur votre présence le jour J!** (en cas d'inscription non honorée, l'inscription ultérieure vous sera refusée).

Une lettre est automatiquement générée par le logiciel et attribuée à votre liste de dépôt dès que vous avez créé votre compte. Merci de bien conserver votre mot de passe, qui vous sera nécessaire pour vous connecter ultérieurement sur le site et accéder à votre liste de dépôt ainsi qu'à vos étiquettes.

Une fois les formalités d'inscription complétées, vous devrez donner une description de chaque article (ou lot) mis en vente, leur attribuer un prix et en indiquer la taille/la pointure.

Les descriptions que vous indiquez sont très importantes car elles permettent de connaître les articles composant un lot de dépôt et de les retrouver plus facilement en cas de désolidarisation avec l'étiquette.

# En cas de confection de lot, merci de vous limiter à 3 articles par lot.

Chaque article ou lot mis en vente se verra attribué un numéro automatiquement généré par le logiciel (en plus de la lettre).

Vous pourrez remplir votre liste de dépôt en plusieurs fois et ce jusqu'au mardi 25 mars 2025 à 20h, date de clôture des listes.

Pensez bien cliquer sur « enregistrer » après chaque modification apportée à votre liste pour ne pas perdre le travail effectué.

#### PREPARATION DES ETIQUETTES

Une fois la liste complétée, le logiciel génère automatiquement les étiquettes que vous devrez imprimer <u>sur un</u> <u>papier cartonné ou très épais</u> <u>depuis l'onglet « étiquettes » du site.</u>

D'expérience, nous savons que le simple papier n'est pas suffisamment résistant. Si vous n'avez pas de papier cartonné/épais, il faudra plastifier vos étiquettes ou les coller sur du carton.

NB: chaque étiquette reprend la lettre attribuée à la liste, le numéro généré pour l'article/lot, la description, le prix, la taille et un QR Code qui sera scanné au moment de la vente (veillez à ne pas poinçonner votre étiquette au niveau du QR Code)

Accrochez ensuite <u>solidement</u> les étiquettes aux articles ou aux lots mis en vente (ne pas les accrocher avec une épingle à nourrice ou une agrafe, l'idéal reste la ficelle).

Pour vous aider à attacher les étiquettes, vous trouverez un emplacement spécifique pour la perforation.

**CD**, jeux vidéo et DVD: Merci d'accoler les étiquettes sur les boîtes (ou lots de boîtes) VIDEES de leur contenu. En effet, les disques ou cassettes sont à placer dans une enveloppe sur laquelle sont repris la lettre de votre liste de dépôt, le numéro associé à cet article ou lot et le prix (enveloppe à ne pas fermer avant notre contrôle lors du dépôt).

Attachez les chaussures ensembles et fixer l'étiquette aux chaussures (les boîtes se perdent...)

# **DEPOT DES ARTICLES**

Une fois votre liste complétée et les articles/ lots étiquetés, nous vous donnons rendez-vous à la salle des fêtes de Mieussy pour y déposer vos articles.

Les dépôts auront lieu au choix aux dates suivantes :

- Mercredi 26 mars de 17H à 19H30 : inscription obligatoire\*
- Jeudi 27 mars de 17H à 19H30 : inscription obligatoire \*
- Vendredi 28 mars de 13H30 à 21H : sans inscription

### Nous effectuerons une vérification ligne par ligne de votre liste.

Nous pointons ensemble la correspondance entre votre liste et les articles déposés.

Vous devrez impérativement imprimer 1 exemplaire de votre liste et l'apporter le jour du dépôt en même temps que vos articles à vendre. Le dépôt ne sera pas autorisé si la personne déposante n'est pas en possession de sa liste « papier » le jour du dépôt (ni si les étiquettes ne sont pas accrochées aux articles/lots).

#### Prix du dépôt :

- > 0,30 € par ligne (par article ou lot) ou 1 € par article ou lot d'un prix supérieur ou égal à 15€
- Le paiement sera à faire lors du dépôt (par espèces, chèque ou CB)

<sup>\*</sup> les inscriptions se feront via un formulaire en ligne disponible sur le site internet <a href="https://www.ape-mieussy.fr/">https://www.ape-mieussy.fr/</a> ou directement sur les liens suivants : <a href="https://www.ape-mieussy.fr/">Inscriptions MERCREDI</a> - <a href="https://www.ape-mieussy.fr/">Inscriptions JEUDI</a> Pour ces deux créneaux de dépôts, si vous n'êtes pas inscrits, votre dépôt sera refusé et il vous faudra revenir le vendredi.

#### **VENTE**

Les ventes auront lieu :

- Le samedi de 08H30 à 19H (08H00 pour les bénévoles et femmes enceintes)
- Le dimanche matin de 9H à 13H

CB, chèques et espèces acceptés

Vous pourrez, tout au long du week-end suivre en direct l'évolution de vos ventes, en vous connectant sur le site <a href="https://www.ape-mieussy.fr">https://www.ape-mieussy.fr</a>, muni de vos identifiant et mot de passe.

# RECUPERATION DES INVENDUS ET DU MONTANT DE VOS VENTES

A la fin du week-end, nous vous donnons rendez-vous le **dimanche 30 mars à 18H** à la salle des fêtes de Mieussy pour récupérer vos invendus et le montant perçu par vos ventes.

Le montant de vos ventes vous sera réglé après déduction des 10% reversés à l'APE.

L'APE décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des articles déposés.

Pour tous renseignements complémentaires, merci d'écrire à l'adresse e-mail : <u>contact@ape-mieussy.fr</u>